



Rapport annuel 2023-2024



CONJUGUER
NOS ACTIONS,
Inspirer DES PASSIONS!

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) a tenu 11 séances, dont six extraordinaires. Les membres du conseil ont également participé à plusieurs formations et rencontres de différents comités.

Après avoir suivi de près l'élaboration du nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), le conseil d'administration a activement participé à sa présentation aux partenaires du milieu et à la communauté, en collaboration avec le comité d'engagement pour la réussite des élèves. Ce rapport annuel représente donc l'an un du PEVR 2023-2027, dont vous pourrez voir les résultats plus loin.

La dernière année a apporté son lot de défis, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel. Heureusement, la collaboration et les efforts mis en place additionnés des plans de recrutement et de rétention de la main-d'oeuvre dans les dernières années ont porté leurs fruits. De plus, le démarrage de cohortes en enseignement et en éducation spécialisée sur notre territoire ainsi que l'accueil de travailleurs issus du recrutement international ont été bénéfiques.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des membres du conseil et à les remercier de leur implication. Que ce soit en tant que parents, membres du personnel ou représentants de la communauté, les administratrices et administrateurs ont choisi de s'impliquer parce que la mission du CSSPB leur tient à cœur et qu'ils souhaitent contribuer à offrir une éducation de qualité aux élèves jeunes et adultes. Je veux également remercier la direction générale et les directions des services administratifs pour leur collaboration sans faille.

Janot Pagé Kroft

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

C'est avec fierté que je vous présente, au nom de la grande équipe du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB), le rapport présentant des données et réalisations de notre organisation pour l'année scolaire 2023-2024.

C'est au cours de la dernière année que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été présenté aux membres du personnel, aux parents d'élèves et à la population. Il s'agissait d'une étape importante puisqu'il est primordial que les acteurs impliqués s'approprient les enjeux, les orientations, les objectifs et les moyens en cohérence avec notre vision : *conjuguer nos actions, inspirer des passions!*

L'un des plus grands défis de notre organisation demeure le recrutement de personnel. Heureusement, nous avons été proactifs et nous n'avons pas ménagé nos efforts pour trouver et mettre en place des solutions innovantes. Parmi celles-ci, la collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur de notre région ainsi qu'avec notre Service aux entreprises a permis d'offrir des formations en alternance travail-études sur notre territoire. Des gens déjà à l'emploi peuvent ainsi se qualifier en enseignement, en éducation spécialisée ou en service de garde tout en travaillant dans nos établissements. Aussi, le recrutement international a été bénéfique, puisque nous avons commencé à accueillir des travailleurs notamment pour des postes en enseignement et en psychologie.

Comblen des besoins est une chose, mais c'en est une autre de bien intégrer ces personnes qui ont choisi de s'établir dans notre belle région et de mettre leur expertise au profit de nos élèves. En ce sens, les programmes de mentorat, d'insertion professionnelle et de parrainage font la différence dans une intégration réussie, de même que l'accueil chaleureux des collègues dans les établissements.

On ne peut passer sous silence la grève de huit jours qui a impliqué tout le personnel syndiqué des centres de services scolaires du Québec. Par la suite, les gens ont mis la main à la pâte pour offrir du rattrapage aux élèves qui en avaient le plus besoin. Cet exemple n'en est qu'un parmi des centaines qui permettent de constater, jour après jour, l'engagement et le dévouement des membres de notre personnel. Que ce soit dans les équipes des écoles et des centres de formation ou dans les centres administratifs, nos quelque 1 500 employées et employés démontrent qu'ils ont à cœur la persévérance et la réussite des élèves et ils mettent tout en œuvre pour soutenir les jeunes et les adultes dans leurs objectifs. Je tiens aujourd'hui à remercier tout le personnel enseignant, de soutien, professionnel, cadre et de direction pour l'excellence du travail accompli dans la dernière année.

En terminant, je désire remercier sincèrement toutes les personnes, organisations et entreprises qui collaborent avec nos établissements et soutiennent notre centre de services scolaire dans sa mission. Je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur appui et leur engagement.

Bonne lecture!

Patrice Boivin
Directeur général

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.....	5
1.1 Le Centre de services scolaire en bref.....	5
1.2 Faits saillants des services administratifs.....	6
1.3 Services éducatifs et autres services.....	8
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	11
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	12
2.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	12
3. Résultats	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Procédure d'examen des plaintes	21
4. Utilisation des ressources.....	21
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	21
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	24
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	25
4.5 Ressources matérielles et informatiques.....	25
5. Annexes du rapport annuel.....	26
Rapport de la protectrice de l'élève.....	26
Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	27
Bulletins d'information « L'Ardoise ».....	34

1. Présentation du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) est situé dans le nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il couvre les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine, de la MRC du Domaine-du-Roy et de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Il dessert 22 municipalités et deux territoires non organisés dont la population est de 55 244 habitants. Sa superficie totale est d'environ 57 176 km². En 2023-2024, il a accueilli 6 657 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi que 531 élèves à la formation générale des adultes et 1 619 élèves en formation professionnelle¹. Le CSSPB compte 25 écoles primaires, quatre écoles secondaires, quatre centres de formation générale des adultes, un centre de formation professionnelle et un service aux entreprises.

Préscolaire et primaire			
École	Municipalité	Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
École Benoît-Duhamel	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	338
École Boisjoli	Saint-François-de-Sales	Préscolaire 1 ^{er} cycle	33
École Bon-Pasteur	Sainte-Jeanne-d'Arc	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	91
École Carrefour étudiant	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	128
École de la Rivière	Sainte-Hedwidge	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	62
École des Deux-Lacs	Lac-Bouchette	2 ^e et 3 ^e cycle	55
École Hébert	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	294
École Jean XXIII	Saint-Thomas-Didyme	Préscolaire 2 ^e cycle	24
École Jeanne-Mance	Saint-Prime	2 ^e et 3 ^e cycle	114
École Jolivent	Chambord	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	107
École L'Arbrisseau	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	3 ^e cycle	44
École La Source	Saint-Ludger-de-Milot	Préscolaire 1 ^{er} cycle	28
École Les Prés Verts	Saint-Augustin	2 ^e et 3 ^e cycle	35
École Maria-Goretti	La Doré	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	113
École Monseigneur Bluteau	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	288
École Notre-Dame	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	344
École Notre-Dame-de-Lourdes	Girardville	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	75
École Notre-Dame-des-Anges	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	419
École Pie XII	Saint-Prime	Préscolaire 1 ^{er} cycle	118

¹ Les chiffres du secteur adulte représentent le nombre de déclarations et il est possible pour un élève de générer plus d'une déclaration pour une même année. En effet, il est nécessaire de produire une déclaration distincte si un élève change de condition d'admission ou de formation, de parcours, de service d'enseignement ou s'il change d'établissement.

Préscolaire et primaire			
École Sacré-Coeur	Dolbeau-Mistassini	3 ^e cycle	152
École Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Eugène-d'Argentenay	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	66
École Saint-Lucien	Saint-Edmond-les-Plaines	1 ^{er} et 3 ^e cycle	35
École Sainte-Lucie	Albanel	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	164
École Sainte-Marie	Normandin	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	278
École Sainte-Thérèse	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	419
Total préscolaire et primaire			3 824
Secondaire			
École	Municipalité	Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Cité étudiante	Roberval	1 ^{er} et 2 ^e cycle	703
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} et 2 ^e cycle	739
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} et 2 ^e cycle	129
Polyvalente de Normandin	Normandin	1 ^{er} et 2 ^e cycle	487
Polyvalente des Quatre-Vents	Saint-Félicien	1 ^{er} et 2 ^e cycle	775
Total secondaire			2 833
Total préscolaire, primaire et secondaire			6 657

Centres pour la clientèle adulte		
Centre	Municipalité	Offre de formation
CÉA Le Retour	Saint-Félicien	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA Le Parcours	Dolbeau-Mistassini	
CÉA Le Tremplin	Normandin	
CÉA L'Envol	Roberval	
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	Ateliers à Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini	-Abattage et façonnage des bois -Aménagement de la forêt -Coiffure -Comptabilité -Conduite de machinerie lourde en voirie forestière -Mécanique automobile -Mécanique d'engins de chantier -Opération d'équipements de production, volet transformation des bois -Secrétariat -Soins de barbe et techniques de coupe

1.2 Faits saillants des services administratifs

Au Service de l'enseignement et des services complémentaires, nous avons :

- Élaboré et diffusé un cadre de référence pour l'organisation des services en orthopédagogie de même qu'un cadre de référence sur les pratiques collaboratives;
- Poursuivi l'actualisation du Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé en publiant des infographies à partir des caractéristiques des écoles efficaces afin de conscientiser les équipes-écoles;
- Mis en place une démarche d'accompagnement et de soutien auprès de l'ensemble des directions d'établissement lors de l'élaboration de leur projet éducatif et de leur plan d'action;

- Poursuivi plusieurs développements en lien avec la culture de la donnée, notamment en rendant disponibles à nos écoles primaires et secondaires des rapports détaillés portant sur la réussite de leurs élèves des cinq dernières années;
- Amorcé l'appropriation de différentes pratiques jugées efficaces par la recherche tout en élaborant un plan de déploiement à partir de celles-ci qui sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Au Service des ressources humaines, nous avons :

- Lancé la marque employeur « Visez l'harmonie vie-travail-famille »;
- Démarré une nouvelle cohorte en enseignement et mis en place des contrats de suppléance pour les membres du personnel;
- Bonifié les heures des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée;
- Mis en place un service de télémédecine;
- Participé à une mission de recrutement à Paris et accueilli les premiers travailleurs issus du recrutement à l'international.

Au Service des ressources financières, nous avons :

- Mis en application la mesure 30510 – Utilisation optimale des fonds publics permettant maintenant au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de récupérer, en tout ou en partie, l'excédent de l'exercice financier lié aux activités du CSSPB;
- Effectué un second redressement des états financiers suite aux modifications que le MEQ a apportées à ses estimations formulées en 2022-2023 relativement aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations (OMHS);
- Effectué le suivi budgétaire et la présentation comptable de la masse salariale, malgré la complexité engendrée par les journées de grève et les provisions relatives aux nouvelles offres salariales pour le personnel enseignant, de soutien et professionnel;
- Répondu aux nombreux ajouts en termes de redditions de comptes ministérielles au niveau des déboursés en investissements, des états financiers mensuels, et de certaines allocations telles que la mesure 15026 – Accompagnement et rattrapage à l'école;
- Accueilli, formé et accompagné plusieurs nouvelles personnes dans le service en réponse à des enjeux importants au niveau de la main-d'œuvre.

Au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, nous avons :

- Réalisé des projets de maintien, de transformation et de rénovation des bâtiments;
- Poursuivi l'implantation du nouveau système de gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- Aménagé des classes spécialisées;
- Aménagé et modifié plusieurs locaux en lien avec le déménagement de la clientèle et la réorganisation des bâtiments de l'école secondaire des Grandes-Rivières;
- Organisé du transport scolaire pour certains élèves de la formation générale des adultes (FGA).

Au Service du secrétariat général, des communications et des archives, nous avons :

- Élaboré la Politique relative à la présence de caméras de surveillance dans les établissements;
- Élaboré la Politique relative aux règles encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels et la Politique de confidentialité pour la cueillette de renseignements personnels par un moyen technologique;

- Catalogué et archivé des photos des anciennes commissions scolaires (Roberval, Dolbeau-Mistassini, Normandin et Saint-Félicien). Plus d'un millier de photos ont été indexées dans la banque de données;
- Contribué à la présentation du nouveau Plan d'engagement vers la réussite auprès des membres du personnel, des élèves, des parents et de la communauté;
- Organisé, en collaboration avec le Service des ressources humaines, le tournage de capsules vidéo mettant en valeur différents corps d'emploi.

Au Service des ressources informatiques et de la reprographie, nous avons :

- Implanté la solution PaperCut permettant de libérer, de façon sécurisée, l'impression sur le photocopieur au choix de l'utilisateur dans les établissements du CSSPB;
- Mis en place un système d'authentification multifactorielle (MFA) pour tous les membres du personnel, afin de rehausser la sécurité lors de connexions aux comptes Office 365 du CSSPB;
- Promu l'utilisation du centre d'appels afin d'offrir une réponse immédiate à une demande de service technique informatique;
- Encouragé l'utilisation de Repro+ dans le but de prolonger la durée de vie des photocopieurs dans les établissements;
- Développé une application informatique permettant la gestion des rapports d'accident (ou d'incident) pour les élèves et les employés générant des rapports 100 % numériques, ce qui optimise les processus internes et conduit à une augmentation significative de son efficacité.

Au Service d'éducation aux adultes (formation générale des adultes, formation professionnelle et service aux entreprises), nous avons :

- Relancé la formation en Opération d'équipements de production en formule métier-études (concomitance);
- Négocié une entente pour l'implantation de la formation en Charpenterie-menuiserie à Roberval;
- Mis en place une structure collaborative entre le secteur des jeunes et celui des adultes pour améliorer les transitions des jeunes vers la formation générale des adultes, après avoir constaté une augmentation de la clientèle des moins de 18 ans;
- Instauré le projet « Éco-Centre » au centre d'éducation des adultes Le Parcours visant à lutter contre le gaspillage alimentaire en collaboration avec un restaurant du secteur;
- Développé deux attestations d'études professionnelles en Conduite de machinerie lourde dans une cour d'usine et en Mécanique et entretien industriel;
- Qualifié 36 candidats (deux cohortes) en Conduite d'engins de chantier en réponse à la demande du gouvernement pour les formations de l'offensive construction;
- Assuré une présence dans différentes communautés autochtones (Mashteuiatsh, Obedjiwan et Wemotaci) en soutien au développement de la main-d'œuvre.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSPB offre des services d'enseignement général à la formation des jeunes, des adultes ainsi qu'à la formation professionnelle. Il propose également des services de formation sur mesure aux entreprises. Au niveau de l'enseignement primaire, les écoles offrent une solide formation de base aux élèves. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les programmes particuliers suivants sont offerts :

- Programme d'éducation intermédiaire;
- Multisports;

- Multiarts (avec une spécialité en arts de la scène);
- Arts-études (musique et danse);
- Nature et environnement;
- Hockey d'excellence.

Les services offerts à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle sont décrits à la section 1.1.

Le CSSPB bénéficie de l'expertise d'une équipe de professionnels pour soutenir les équipes-écoles, de même que les élèves, selon les quatre axes des services complémentaires suivants :

- Les services de soutien;
- Les services d'aide;
- Les services de vie scolaire;
- Les services de promotion et de prévention.

Autant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves ayant une limitation ou un handicap, ou présentant une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Pour ce qui est de la formation générale des jeunes, des services particuliers sont offerts afin de répondre aux différents besoins des élèves. De plus, une entente de complémentarité a eu lieu entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation afin d'offrir des services éducatifs au centre de réadaptation.

Le CSSPB s'engage à offrir des services de qualité aux citoyens de tout son territoire. La qualité de ses services se reflète dans la reddition de comptes de ses objectifs et le degré d'atteinte des cibles de son Plan d'engagement vers la réussite (section 3.1).

L'organisme préconise l'utilisation du français pour tout son personnel, exception faite pour le personnel enseignant de langue seconde et tierce. Le nombre d'enseignants ayant un niveau de connaissances spécifiques d'une autre langue est de 60.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres parents :

- Karine Boivin, district 1;
- Janot Pagé Kroft, présidente, district 2;
- Patrick Guay (pour une partie de l'année) et Éric Simard (pour l'autre partie de l'année), district 3;
- Annie Girard, district 4;
- Marie-Pier Létourneau, district 5.

Membres du personnel :

- Marie-Claude Tremblay, personnel enseignant;
- Esther Côté, personnel professionnel;
- Poste vacant pour le personnel de soutien;

- Jérémie Gagnon, direction d'établissement;
- Audrey Piquette (pour une partie de l'année) et Cynthia Potvin (pour l'autre partie de l'année), personnel d'encadrement;
- Chantale Simard, personnel d'encadrement (sans droit de vote).

Membres de la communauté :

- Daniel Gauthier, expertise en matière de gouvernance et d'éthique ainsi qu'en gestion des ressources humaines;
- Pierre Lavoie, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Marie-Eve Sasseville, milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Maryse Perron Chartier, milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Poste vacant, groupe d'âge des 18-35 ans.

Calendrier des séances tenues

- 29 août 2023;
- 24 octobre 2023 (séance extraordinaire);
- 30 novembre 2023 (séance extraordinaire);
- 12 décembre 2023;
- 19 décembre 2023 (séance extraordinaire);
- 23 janvier 2024 (séance extraordinaire);
- 20 février 2024;
- 26 mars 2024 (séance extraordinaire);
- 23 avril 2024;
- 14 mai 2024 (séance extraordinaire);
- 25 juin 2024.

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ainsi que du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;
- Adoption du Plan d'investissement de l'allocation de base, de l'allocation supplémentaire a priori, des allocations de maintien des actifs immobiliers et du solde d'allocations de base 2023-2024;
- Adoption des calendriers scolaires pour l'année 2024-2025;
- Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2024-2025;
- Vente d'une portion de terrain situé à Saint-Augustin;
- Adoption du rapport annuel de la protectrice de l'élève;
- Présentation au ministère de l'Éducation du projet « Construction d'un gymnase à l'école Monseigneur Bluteau de Saint-Félicien » dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
- Adoption des modifications apportées à la Politique sur les services de garde en milieu scolaire;
- Adoption de la Politique relative à la présence d'animaux dans les établissements;
- Adoption de la Politique relative aux règles encadrant la gouvernance du CSSPB à l'égard des renseignements personnels;
- Adoption de la Directive sur les rôles et responsabilités en cas d'incidents de confidentialité;
- Modification du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;
- Modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire;
- Adoption du Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSPB;

- Adoption des modifications apportées à la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;
- Appui au projet de remise en valeur du parc « Centre-Ville » de Dolbeau-Mistassini;
- Adoption de la Politique relative à la présence de caméras de surveillance pour le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;
- Adoption de la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant (LGCE);
- Appui à l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et engagement à participer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030 dans certains de ses axes et cibles.

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Annie Tremblay, Janot Pagé Kroft, Marie-Pier Létourneau, Audrey Piquette, Karine Boivin, Daniel Gauthier, Maryse Perron Chartier.
Comité de vérification	Chantale Rivard, Janot Pagé Kroft, Pierre Lavoie, Marie-Eve Sasseville, Annie Girard.
Comité des ressources humaines	Nadia Tremblay, Janot Pagé Kroft, Daniel Gauthier, Maryse Perron Chartier

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Patrice Boivin, Annie Tremblay, Nadia Tremblay, Nick St-Pierre, Sonia St-Gelais, Éric Servais, Émilie Routhier, Jacinthe Rodrigue, Yves Roberge, Chantale Rivard, Stéphanie Lachance, Patrice Plourde, Audrey Piquette, Sonia Gauthier, Marie-Claude Parent, Stéphane Nadeau, Joanie Morissette, Steve Martel, Jessie Lavoie, Daisy Girard, Carl Gauthier, Sébastien Gaudreault, Marie-Josée Dion, Yves Dessureault, François Delisle, Audrey Boulianne, Hélène Bouchard, Stéphane Bilodeau, Vicky Trudel, Nadya Tremblay, Joël Tremblay, Francis Côté, Jean-Pierre Boutin, Chantale Simard, Jean-Denis Simard, Véronique Roberge, Jean-François Ouellet, Martin Nadeau, Ugo Maltais, Annie Lemelin, Jacinthe Huot, Alan Gauthier, Nancy Bilodeau, Mireille Lapointe, Sara Imbeau, Michaël Harvey, Marie-Claude Godbout, Jérémie Gagnon, Sandra Dupéré, Sabrina Castonguay, Carl Bouchard, Annik Lafleur, Olivier Fontaine, Émilie Hébert, Maryse Rouleau, Julie Séguin.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Francisca St-Hilaire, Isabelle Caouette, Tanya Caouette, Audrey Savard, Laury Goderre, Isabelle Bernier, Jannick Bouchard, Cynthia Boulianne, Marie-Eve Lajoie, Karolane Quirion, Sacha Allard, Denis Houle, Sylvie Gilbert, Nancy Bilodeau, Christelle Martel-Taillon, Judith Morris, Sara Imbeau.
Comité consultatif de transport	Patrice Boivin, Marie-Claude Tremblay, Annie Girard, Jacinthe Rodrigue, Patrice Plourde, Carl Gauthier, Émilie Gauthier-Fortin.
Comité de parents	Marie-Pier Gagné, Stéphanie Dion, Émilie Gauthier-Fortin, Éric Simard, Patrick Guay, Jimmy Meunier, Alice Blanchette, Marie-Claude Néron, Cathie Paré, Audrey-Anne Grenon, Annie-Pier Fortin, Mélissa Gilbert, Annie Girard, Fannie Caouette, Michelle Roy, Alexandra Plourde, Marion Barraut-Charles, Pascal Paré, Marie-Michelle Théberge, Marie-Pier Létourneau.

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est annexé au présent rapport.

En vertu de l'article 26 dudit règlement, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement. Pour consulter les règles de régie interne de ce comité, [cliquez ici](#).

Aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté au cours de l'année.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles. Pour l'année 2023-2024, elle n'a reçu aucune divulgation.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	-
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 2	-
3. Divulgations fondées	-
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	-
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	-
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite, le PEVR 2023-2027, a été présenté aux membres du personnel et au grand public à l'automne 2023. Il s'appuie sur un nombre important de consultations menées auprès du conseil d'administration, du comité consultatif de gestion, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des conseils d'établissement, du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel en éducation spécialisée. De plus, un groupe témoin d'élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle a également participé aux consultations. Les différentes instances impliquées dans l'élaboration du plan ont porté une grande attention aux constats et aux suggestions qui ont été formulées.

Le PEVR 2023-2027 a été construit à partir des valeurs de mobilisation, d'équité, de bien-être et d'innovation. Il a été élaboré avec le souci constant que ces valeurs servent de GPS dans le choix des actions qui ont été priorisées. Il s'articule autour de trois grands enjeux, dont chacun comprend une ou des orientations ainsi que des objectifs à atteindre. Les enjeux retenus sont :

1. La réussite de nos élèves;
2. Notre environnement scolaire;
3. Notre personnel.

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite

ENJEU 1 LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES



CONJUGUER LES COMPÉTENCES ET L'EXPERTISE DE TOUS LES ACTEURS SCOLAIRES

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LA CONCERTATION DES ACTEURS SCOLAIRES PAR LE BIAIS D'APPROCHES COLLABORATIVES

INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Cadre de référence</i> sur les pratiques de collaboration	0 % Cadre non défini	Réalisé	Élaboration et diffusion du cadre		30 %		75 %		100 %

En 2023-2024, plusieurs écoles se sont engagées dans la mise en œuvre d'équipes collaboratives par le biais du plan d'action de leur projet éducatif.

- 29 équipes collaboratives (préscolaire-primaire) dans 12 écoles ont mis l'accent sur les 2 premiers volets du *Cadre de référence*, soit les bases de l'équipe collaborative et les apprentissages essentiels alors qu'au secondaire, 6 équipes collaboratives sont actives.

OBJECTIF 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DU PERSONNEL EN LIEN AVEC LES PRATIQUES EFFICACES

INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Plan de déploiement des pratiques efficaces</i>	0 % Plan non défini	Réalisé	Élaboration et diffusion du plan		30 %		60 %		80 %

Ce sont 10 écoles primaires et 1 école secondaire qui participeront à un projet-pilote de mise en œuvre des pratiques efficaces de janvier à juin 2025. Des formations portant sur 5 pratiques efficaces seront offertes aux conseillers pédagogiques, aux directions, aux professionnels et à certains enseignants.



PLACER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE DE NOS ÉLÈVES AU CENTRE DE NOS ACTIONS

OBJECTIF 3 : ACCROÎTRE LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2014)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat (Cohorte 2016)	Cible	Résultat (Cohorte 2017)	Cible	Résultat (Cohorte 2018)	Cible	Résultat (Cohorte 2019)	Cible
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire	76,1 %	78,0 % Cible atteinte	76,8 %		77,5 %		78,2 %		79,7 %
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en sept ans après l'entrée au secondaire des garçons	70,6 %	76,4 % Cible atteinte	71,2 %		71,8 %		72,4 %		73,0 %

INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2019)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat Cohorte 2020	Cible	Résultat Cohorte 2021	Cible	Résultat Cohorte 2022	Cible	Résultat Cohorte 2023	Cible
Taux de diplomation et de qualification après trois ans en formation professionnelle	71,0 %	79,2 % Cible atteinte	72,0 %		73,0 %		74,0 %		75,0 %

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
LECTURE de 4 ^e année du primaire ▪ Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ)	61,0 %	52,8 % Cible non atteinte	63,5 %		66,0 %		68,5 %		71,0 %

En 4^e année, la proportion d'élèves présentant un niveau de compétence assuré (70 % et plus) en juin 2024 est plus grande que celle de juin 2023, bien que cette proportion soit en deçà de la situation initiale et sous la cible fixée.

MESURES PROJÉTÉES

L'ensemble des écoles ont choisi un indicateur lié au développement de la compétence *Lire* dans leur projet éducatif. De plus, les écoles mettent en œuvre des pratiques probantes pour soutenir et améliorer le développement de la compétence *Lire* par le biais du plan d'action qui découle de leur projet éducatif. Plusieurs d'entre elles ont entamé une démarche d'implantation de communautés d'apprentissage dans lesquelles les titulaires se penchent, entre autres, sur l'harmonisation de leurs pratiques en français.

De leur côté, les Services éducatifs soutiennent le développement de l'expertise du personnel sur les pratiques probantes en littératie par le biais d'un accompagnement personnalisé ou par l'offre de formations. La valorisation des *Référentiels d'intervention du MEQ pour les élèves de 10 à 15 ans* (lecture et écriture) fait partie intégrante de l'accompagnement proposé. La diffusion d'infographies résumant ces référentiels ainsi que d'outils de dépistage est d'ailleurs prévue en 2024-2025.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
RÉSOUTRE en mathématique de 6 ^e année du primaire <ul style="list-style-type: none"> Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ) 	56,1 %	76,0 % Cible atteinte	58,0 %		60,0 %		62,0 %		65,0 %

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
LECTURE en 2 ^e secondaire <ul style="list-style-type: none"> Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (CSS) 	44,5 %	35,6 % Cible non atteinte	47,0 %		52,0 %		57,0 %		60,0 %

La proportion d'élèves présentant un **niveau de compétence assuré** (70 % et plus) en juin 2024 est nettement moins élevée que les deux années précédentes. **Le taux de réussite**, quant à lui, était de 58,1 % en juin 2024, soit une diminution de 15 points de % par rapport à juin 2023, ce qui nous laisse penser que l'épreuve pourrait être en cause. En effet, il s'agissait d'une nouvelle épreuve et le sujet (les légendes) comportait des références culturelles qui ont été plus difficilement saisies ou interprétées par les élèves.

MESURES PROJÉTÉES

L'ensemble des **écoles secondaires** ont choisi un indicateur lié au développement de la compétence *Lire* et mettent en œuvre des pratiques probantes pour soutenir et améliorer le développement de cette compétence par le biais du plan d'action qui découle de leur projet éducatif.

Toutefois, compte tenu du faible taux de réussite, une analyse de l'épreuve et de ses outils d'évaluation sera faite par les **Services éducatifs**. Au besoin, ceux-ci seront réajustés pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation.

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
ÉCRITURE en 2 ^e secondaire <ul style="list-style-type: none"> Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (MEQ) 	55,6 %	51,9 % Cible non atteinte	58,0 %		63,0 %		68,0 %		73,0 %

La proportion d'élèves présentant un **niveau de compétence assuré** (70 % et plus) en juin 2024 est en baisse depuis les deux dernières années. Alors que le niveau des filles se maintient, celui des garçons a diminué de 5 points de % par rapport à la situation de départ.

MESURES PROJÉTÉES

Toutes les **écoles secondaires** ont choisi un indicateur lié au développement de la compétence *Écrire* et mettent en œuvre des pratiques probantes pour soutenir et améliorer le développement de cette compétence par le biais du plan d'action qui découle de leur projet éducatif.

Toutefois, compte tenu de l'écart avec la cible attendue, une réflexion sur les causes et les mesures projetées pour remédier à cette situation sera tenue dans l'ensemble des écoles secondaires. Les **Services éducatifs** ont proposé à cet égard des outils pour soutenir cette réflexion (statistiques, document d'animation, accompagnement personnalisé).

OBJECTIF 4 : REHAUSSER LE NIVEAU DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

INDICATEUR	Situation initiale (Juin 2022)	Juin 2024		Juin 2025		Juin 2026		Juin 2027	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
RAISONNER en mathématique CST de 4 ^e secondaire ▪ Taux de réussite à l'épreuve unique (MEQ)	60,5 %	77 % Cible atteinte	62,5 %		64,5 %		66,5 %		68,5 %

OBJECTIF 5 : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE NOS INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉLÈVES VULNÉRABLES

INDICATEUR	Situation initiale (Cohorte 2014)	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat (Cohorte 2016)	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA après sept ans	49,3 %	41,5 % Cible non atteinte	49,7 %		52,0 %		53,0 %		54,0 %

On observe une diminution de près de 8 points de % entre le résultat de la cohorte 2016 et la situation initiale. Il est aussi important de préciser que les élèves HDAA inclus dans cet indicateur sont ceux qui avaient un plan d'intervention à leur entrée au secondaire. Certains de ces élèves vont poursuivre leur trajectoire scolaire vers la FP ou la FGA, avant ou après la 5^e secondaire.

MESURES PROJÉTÉES

Étant donné que certains élèves poursuivent leur scolarité à la FGA et la FP, nous allons poursuivre nos interventions notamment en élaborant une **Directive de suivi et de relance des élèves sortants sans diplôme ni qualification**. Cette directive permettra, entre autres, de soutenir la transition des élèves de la FGJ vers la FGA et la FP dans un souci de continuité entre les ordres d'enseignement, mais aussi vers des organismes partenaires. Des tableaux de bord pour suivre la trajectoire empruntée par les élèves vulnérables sont également en élaboration.

De plus, un **comité pour la réussite et la persévérance des élèves inscrits au PEP** a été mis en place en 2023-2024. Des outils dédiés à ces élèves et leurs parents ont également été développés pour assurer le suivi de leurs apprentissages. Aussi, un **Cadre de cohérence des services éducatifs complémentaires** est au menu de l'année scolaire 2024-2025. Il soutiendra les décisions et les orientations pour la mise en place de ces services.

ENJEU 2 NOTRE ENVIRONNEMENT SCOLAIRE



CRÉER UN MILIEU DE VIE STIMULANT, INNOVANT ET BIENVEILLANT

OBJECTIF 6 : SOUTENIR LES INITIATIVES DES ÉCOLES ET DES CENTRES VISANT L'ENGAGEMENT, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Taux de participation des élèves du niveau secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP)	44 %	47,0 % Cible non atteinte	50 %		55 %		60 %		65 %

Bien que le taux de participation des élèves du niveau secondaire à un projet pédagogique particulier (PPP) n'atteigne pas la cible, celui-ci a augmenté de 3 points de % par rapport à la situation initiale. Il semble que la modalité pour rendre compte du taux de participation des élèves à un PPP ne soit pas tout à fait harmonisée d'une école à l'autre ni appuyée par une compréhension commune des critères qui mènent à la reconnaissance d'un PPP, malgré la référence à la définition du MEQ.

MESURES PROJÉTÉES

À cet effet, une proposition d'accompagnement des écoles dans leur réflexion au regard de certains profils de formation sera faite. Cette démarche sera l'occasion d'identifier les éléments qui permettraient d'assurer une valeur ajoutée à certains profils de formation pour qu'ils soient considérés à titre de PPP. Ce sera également l'occasion de se questionner sur l'ajout de nouveaux PPP. À titre d'exemples, des aspects comme l'entrepreneuriat, les sciences, la robotique et le numérique pourraient être des pistes à considérer.

OBJECTIF 6 : SOUTENIR LES INITIATIVES DES ÉCOLES ET DES CENTRES VISANT L'ENGAGEMENT, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

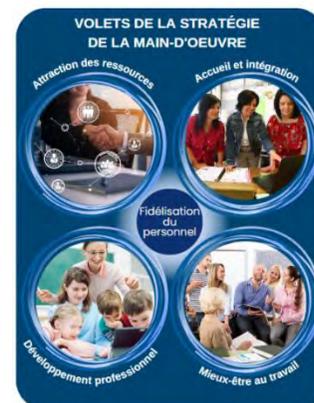
INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements ayant recours au <i>Référentiel sur le bien-être de l'élève</i> élaboré en fonction des données issues de la recherche pour faire une analyse de situation de leur milieu	0 % Absence de <i>Référentiel</i>	En attente de diffusion du document du MEQ	25 %		50 %		75 %		85 %


CRÉER UN MILIEU DE TRAVAIL MOBILISATEUR ET ATTRACTIF
OBJECTIF 7 : SE POSITIONNER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX

INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Proportion d'établissements et de services qui contribuent au déploiement de la stratégie de la main-d'œuvre	ND	25 %	20 %		50 %		75 %		100 %

Toutes nos écoles ont mis en place le programme de parrainage. Les gestionnaires ont été sensibilisés à l'importance de la mise en œuvre d'un programme d'accueil et d'intégration pour leur service ou leur établissement. Un plan d'accueil et d'intégration CSS a aussi été présenté à l'ensemble des gestionnaires.

Le comité poursuit le développement d'outils d'accueil et d'intégration. Plusieurs autres actions sont en développement (mentorat pour le personnel de soutien, rencontres d'information pour tous les corps d'emploi, mise en place d'une ligne Info-SRH, etc.).


OBJECTIF 8 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

INDICATEUR	Situation initiale	23-24		24-25		25-26		26-27	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible
Pourcentage d'employés non légalement qualifiés en démarche de qualification	15,4 %	81 %	20 %		25 %		30 %		35 %

Parmi les 102 employés non légalement qualifiés, 83 sont en voie de qualification.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

	Préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Nombre d'élèves	3 824*	2 833	6 657
Nombre d'établissements	25	4 écoles pour 5 bâtiments	30
Nombre d'événements déclarés Violence/intimidation	Intimidation + violence 73 + 406 = 479	Intimidation + violence 80 + 91 = 171	650
Nombre d'événements déclarés Violence à caractère sexuel	-	1	1
Nombre d'événements référés à la responsable des plaintes	2 événements		
Nature des événements déclarés	Préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Intimidation physique	21 (3,2 %)	23 (3,5 %)	44
Intimidation verbale	52 (8 %)	55 (8,5 %)	107
Intimidation écrite	-	-	-
Cyberagression	-	2 (0,3 %)	2
Violence physique	341 (52,5 %)	77 (11,8 %)	418
Violence verbale	65 (10 %)	14 (2,2 %)	79
Violence écrite	-	-	-
Total des gestes	479 (73,7 %)	171 (26,3 %)	650

*Ce rapport n'inclut pas les élèves de maternelle 4 ans.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le CSSPB et ses établissements offrent plusieurs activités de manière préventive et effectuent des interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence. En voici quelques exemples :

- Surveillance active dans les cours d'école;
- Offre de différents programmes d'habiletés sociales sur divers sujets en fonction des niveaux scolaires;
- Animation d'ateliers associés au rejet social, à l'inclusion et au respect des différences;
- Programme des pairs aidants permettant à des jeunes de dénoncer des situations d'intimidation ou de violence vécues par leurs pairs;
- Processus de médiation et d'accompagnement lors de situations d'intimidation ou de violence et réflexions pour travailler l'empathie;

- Tenue de journées thématiques sur l’homophobie, la transphobie, les différences, etc.;
- Présentation de pièces de théâtre pour sensibiliser les jeunes sur différents sujets (intimidation, violence amoureuse, etc.);
- Rencontres avec des représentants d’organismes du milieu comme Équijustice, CALACS, Auberge de l’amitié, Toxic Actions, etc.;
- Visite de policiers dans les classes de 6^e année du primaire pour parler de cyberintimidation.

3.3 Procédure d’examen des plaintes

M^{me} Anne-Sophie Potvin, avocate au Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du traitement des plaintes du CSSPB. Pour la période couverte entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, elle a traité 28 plaintes, dont six étaient en lien avec des actes d’intimidation et de violence.

De par son mandat, son travail fut orienté sur l’accueil, l’écoute concernant les attentes des parents, l’accompagnement de ces derniers dans le processus de plainte, la transmission d’informations sur les procédures à suivre ainsi que la transmission de documentation afférente aux procédures et politiques du CSSPB.

De plus, dans plusieurs dossiers traités, des recommandations ont été émises par M^{me} Potvin.

Finalement, la protectrice régionale de l’élève a été interpellée pour quelques dossiers, dont deux ont été retenus par celle-ci.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Assurer une répartition équitable des ressources humaines et matérielles pour permettre à chaque unité administrative de réaliser sa mission et les mandats qui lui sont confiés;
- Assurer une répartition équitable des ressources financières pour permettre l’acquisition des biens et services nécessaires à la réalisation des missions de chaque unité administrative;
- Optimiser l’utilisation des ressources dont dispose le CSSPB pour la réalisation de sa mission éducative;
- Favoriser l’autonomie de gestion, la responsabilisation et l’imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l’élève;
- Favoriser la centralisation des activités pour une gestion plus efficace et un partage équitable ou encore, lorsqu’il y a peu d’optimisation possible, décentraliser au niveau des établissements;
- Rechercher l’efficacité en simplifiant les processus administratifs lorsque possible;
- Assurer la transparence du processus de répartition des ressources disponibles;
- Faire en sorte que le CSSPB puisse assumer ses responsabilités d’employeur de l’ensemble des ressources humaines déployées dans les établissements et les services et qu’il dispose des budgets nécessaires au respect des différents contrats de travail et conventions collectives;
- S’assurer que le CSSPB et ses établissements disposent des budgets nécessaires afin d’assumer leurs responsabilités de propriétaire de l’ensemble des immeubles.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

L'équité, l'équilibre budgétaire, la cohérence, l'optimisation, la responsabilisation, la mobilisation, la transparence, la saine gestion, l'autofinancement des services d'appoint ainsi que le partage des coûts communs sont les principaux principes qui guident la répartition annuelle des revenus.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le niveau des clientèles, les indices de défavorisation, les besoins exprimés par les établissements et les montants alloués par le ministère de l'Éducation du Québec sont les principaux critères servant à déterminer les montants alloués.

La version intégrale de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources est disponible dans la section « Règlements et politiques » au www.csspb.gouv.qc.ca.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2024		ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024	
<u>ACTIFS FINANCIERS</u>		<u>REVENUS</u>	
Encaisse	10 977 339 \$	Subvention de fonctionnement du MEQ	130 019 948 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	21 101 774 \$	Subvention d'investissement	3 527 407 \$
Subvention d'investissement à recevoir	121 501 230 \$	Autres subventions et contributions	2 120 747 \$
Subvention à recevoir – Financement	- \$	Taxe scolaire	4 126 215 \$
Taxe scolaire à recevoir	237 792 \$	Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 215 047 \$
Débiteurs	2 546 634 \$	Ventes de biens et services	5 138 112 \$
Stocks destinés à la revente	- \$	Revenus divers	1 559 161 \$
Autres actifs	- \$	Amortissement de la subvention d'investissement reportée	6 547 904 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	156 364 769 \$	TOTAL DES REVENUS	154 254 541 \$
<u>PASSIFS</u>		<u>CHARGES</u>	
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	4 960 821 \$	Activités d'enseignement et de formation	59 707 944 \$
Créditeurs et frais courus à payer	16 857 017 \$	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	39 247 201 \$
Subvention d'investissement reportée	92 705 455 \$	Services d'appoint	14 622 217 \$
Revenus perçus d'avance	1 182 427 \$	Activités administratives	7 096 773 \$
Provision pour avantages sociaux	6 238 618 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	20 059 871 \$
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 231 725 \$	Activités connexes	9 487 931 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	86 354 910 \$	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	1 430 723 \$
Passif au titre des sites contaminés	- \$	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(226 305) \$
Autres passifs	36 443 698 \$		
TOTAL DES PASSIFS	245 974 671 \$	TOTAL DES CHARGES	151 426 355 \$
<u>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</u>	(89 609 902) \$	<u>EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</u>	3 599 565 \$
<u>ACTIFS NON FINANCIERS</u>		Redressement avec retraitement des exercices antérieurs	- \$
Immobilisations corporelles	95 556 867 \$		
Stocks de fournitures	145 015 \$	Solde redressé	3 599 565 \$
Charges payées d'avance	335 772 \$		
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	96 037 654 \$	Excédent de l'exercice	2 828 187 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	6 427 752 \$	EXCÉDENT ACCUMULÉ	6 427 752 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures (avril 2023 à mars 2024)

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	114 815,40	0,00	114 815,40	71
2. Personnel professionnel	148 672,12	256,58	148 928,70	111
3. Personnel enseignant	943 539,88	7 509,61	951 049,49	1 105
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	683 355,48	4 093,92	687 449,40	766
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	61 257,10	116,33	61 373,43	79
Total en heures	1 951 639,98	11 976,44	1 963 616,42	2 132

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 963 616,42
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 939 975,92
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	23 640,50
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Nous constatons un dépassement de 23 640,50 heures comparativement à la cible établie par le ministre. Le tout est occasionné notamment par l'ajout de ressources, plus spécifiquement au niveau du personnel de soutien (services directs aux élèves). Nous avons un peu d'ajouts de ressources pour les professionnels et les gestionnaires. Plusieurs de ces ajouts découlent plus spécifiquement des mesures pour lesquelles nous recevons du financement, réparties dans nos établissements scolaires.

Annuellement, l'organisation scolaire et les plans d'effectifs sont déposés, analysés et discutés au comité de répartition des ressources (CRR) et au comité consultatif de gestion (CCG) avant d'être adoptés par la direction générale (pour le personnel syndiqué) et par le conseil d'administration (pour les gestionnaires).

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	11	729 459 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	20	1 496 660,88 \$
Total	31	2 226 119,88 \$

4.5 Ressources matérielles et informatiques

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier

2022-2023 (Année précédente)	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
7 971 774 \$	11 190 969 \$	3 195 619 \$	9 745 855 \$

4.5.2 Ressources informatiques et reprographie

En 2023-2024, les dépenses du Service des ressources informatiques et de la reprographie se sont élevées à 1 373 602 \$.

La répartition des dépenses et des investissements va comme suit :

- Total des dépenses en investissement : 626 009 \$
- Total des dépenses en fonctionnement : 577 105 \$
- Total des dépenses en reprographie : 170 488 \$

Le Service des ressources informatiques et de la reprographie vise à maintenir son niveau technologique et accompagner les directions d'établissement et de service dans la gestion et la planification des renouvellements d'équipements selon les besoins.

Les priorités en investissement sont accordées au maintien des actifs, aux équipements des nouvelles classes, à l'assignation des portables aux nouveaux élèves et employés en soutien direct aux élèves et à l'ajout d'actifs répondant à des besoins ayant des intentions pédagogiques.

Les dépenses en fonctionnement incluent principalement des coûts pour les contrats de service et pour le rehaussement de la cybersécurité et de l'infrastructure réseau.

En ce qui concerne la reprographie, les dépenses se situent notamment au niveau des fournitures et de l'utilisation des photocopieurs de production pour les établissements.

5. Annexes du rapport annuel

Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2023 au 28 août 2023, j'ai été interpellée par un parent.

Tel que prévu à l'article 2.4.2.1 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, j'ai dirigé cette demande vers la responsable du cheminement des plaintes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, étant donné que la demanderesse n'avait pas épuisé les autres démarches prévues au règlement.

Cette demande portait sur un changement d'école en raison de gestes et paroles d'intimidation répétés.

Je n'ai reçu aucune demande du parent suite au traitement.

Je n'ai traité aucune plainte relative à la violence ou l'intimidation.

Sylvie Bélanger

Protectrice de l'élève

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister. La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



CONJUGUER NOS ACTIONS, Inspirer DES PASSIONS!

Le 30 novembre dernier, la direction générale et le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) ont présenté le résultat d'un vaste chantier qui s'est tenu dans les derniers mois : le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

Conjuguer nos actions, inspirer des passions! Voilà la vision qui inspirera le CSSPB dans les nombreux défis qu'il aura à relever dans les prochaines années, comme la persévérance et la réussite des élèves, ou encore la situation difficile en matière de main-d'œuvre. Ces défis exigeront que toutes les parties impliquées conjuguent leurs actions afin de permettre aux élèves de développer leur plein potentiel dans l'atteinte de leurs objectifs. C'est pourquoi la collaboration école-famille-communauté occupe une place de choix dans le plan d'action du PEVR et dans les projets éducatifs des établissements.

Ce nouveau PEVR s'appuie sur un nombre important de consultations menées auprès du conseil d'administration, du comité consultatif de gestion, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des conseils d'établissement, du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel en éducation spécialisée. De plus, un groupe témoin d'élèves du secondaire et du secteur des adultes a pris part aux consultations. Les différentes instances impliquées dans l'élaboration du PEVR ont porté une grande attention aux constats et aux suggestions qui ont été formulés.

Le PEVR 2023-2027 a été construit à partir des valeurs de mobilisation, d'équité, de bien-être et d'innovation. Ces valeurs servent de GPS dans le choix des actions qui ont été priorisées. Ainsi, les interventions et les décisions s'appuieront sur une nécessité d'agir en cohérence pour relever les défis que posent la persévérance et la réussite des élèves.

Le PEVR présente des caractéristiques de l'organisation : le territoire de 58 853 m², le portrait du marché du travail, la répartition des élèves et les établissements scolaires. Il aborde également la situation du personnel, la transformation numérique ainsi que des statistiques de réussite. Il s'articule autour de trois grands enjeux, dont chacun comprend une ou des orientations ainsi que des objectifs à atteindre :



Photo : Marie-Eve Bernard

M. Patrice Boivin, directeur général, et M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente du conseil d'administration.

Enjeu 1 : La réussite de nos élèves

Orientation 1 : Conjuguer les compétences et l'expertise de tous les acteurs scolaires.

Orientation 2 : Placer la réussite et la persévérance de nos élèves au centre de nos actions.

Enjeu 2 : Notre environnement scolaire

Orientation 3 : Créer un milieu de vie stimulant, innovant et bienveillant.

Enjeu 3 : Notre personnel

Orientation 4 : Créer un milieu de travail mobilisateur et attractif.

Pour consulter le PEVR 2023-2027, [cliquez ici](#).



Une Fabrique à projets pour des élèves vivant avec un trouble du spectre de l'autisme

La députée de Roberval, M^{me} Nancy Guillemette, a annoncé, au nom de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Kateri Champagne Jourdain, l'octroi d'une subvention de 65 000 \$ à l'école secondaires des Grandes-Rivières. Cet investissement permet aux intervenants du bâtiment Le Tournant d'instaurer la *Fabrique à projets* et de mettre en place différents plateaux de travail pour les élèves vivant avec un trouble du spectre de l'autisme.

Les participants peuvent ainsi s'initier à l'horticulture, la couture, l'ébénisterie, le macramé et la cuisine. « Il manquait quelque chose pour nos élèves TSA, pour leur intégration. Ces personnes n'osent pas toujours essayer de nouvelles choses, alors avec ce projet, on éveille leur intérêt et les élèves réalisent qu'ils ont des compétences, ils sont fiers d'eux-mêmes. », indiquent M^{mes} Jessie Lavoie, directrice adjointe de l'école secondaire des Grandes-Rivières, et Mireille Genest, technicienne en éducation spécialisée.

Les élèves fabriquent différents objets et produits, accompagnés par des professionnels des domaines concernés. En décembre dernier, ils ont participé au Marché de Noël de Dolbeau-Mistassini pour vendre leurs articles et ainsi acquérir de l'expérience en entrepreneuriat. Vers la fin de l'année scolaire, d'autres items seront vendus en ligne.



Photo : Marie-Eve Bernard

Des élèves qui participent au projet avec M^{me} Jessie Lavoie (2^e à partir de la gauche), directrice adjointe de l'école secondaire des Grandes-Rivières.

Un nouveau système interactif au gymnase de l'école Jeanne-Mance

Le 14 novembre dernier, c'était la fête au gymnase de l'école primaire Jeanne-Mance de Saint-Prime : lumières colorées, musique entraînante, ballons volant à travers la pièce... Le tout fait partie du nouveau système interactif *Lü* qui offre plusieurs jeux et activités aux utilisateurs. Il s'agit d'un environnement spatial intelligent qui réagit aux comportements et aux interactions des joueurs en temps réel. Il transforme le gymnase classique en salle de sport interactive avec systèmes de son et d'éclairage synchronisés offrant une immersion complète des participants pour une expérience unique en son genre!

L'achat et l'installation du système *Lü* sont le résultat d'une campagne de sensibilisation menée par le comité local de sécurité composé de la Municipalité de Saint-Prime, la Sûreté du Québec, l'école Jeanne-Mance-Pie XII, le centre de la petite enfance Les Souriceaux ainsi que la maison de jeunes Le Refuge. Devant le constat que plusieurs actes de vandalisme étaient commis sur des infrastructures publiques et qu'il fallait déboursier d'importantes sommes pour les remettre en état, le comité a lancé le *Thermomètre antivandalisme*. Si aucun acte de vandalisme n'était posé, l'argent ainsi économisé serait amassé pour doter le gymnase du système interactif. Ce projet a pu voir le jour grâce à la participation financière de la Municipalité de Saint-Prime, du CSSPB et de la maison de jeunes. De plus, le ministère de la Sécurité publique a versé une subvention en lien avec les problématiques de vandalisme et de flânage. Précisons que toute la population de Saint-Prime peut utiliser le système interactif *Lü*.



Des représentants des organisations impliquées (à gauche) et des élèves qui profitent du système interactif Lü.

Photos : Marie-Eve Bernard



Des activités dans les écoles pour la Journée nationale de vérité et de réconciliation

Le 30 septembre dernier, plusieurs de nos établissements ont souligné la Journée nationale de vérité et de réconciliation. Voici quelques-unes de ces initiatives :



Cité étudiante de Roberval

Le comité mixité sociale autochtones-allochtones de la Cité étudiante de Roberval a invité les élèves et membres du personnel à réaliser une œuvre collective dans laquelle ils s'engagent à développer leur ouverture face à la culture autochtone et à soutenir la réconciliation entre les peuples. Rappelons que cet établissement a inauguré, au début de l'année scolaire, le local Mamo/u qui est destiné aux élèves autochtones, mais également aux allochtones qui souhaitent échanger et entrer en contact avec les cultures des Premières Nations.



École Maria-Goretti

Des élèves ont notamment bricolé un chandail orange, symbole de la dépossession de la culture, de la liberté et de l'estime de soi dont ont été victimes les enfants autochtones pendant plusieurs générations.



École Benoît-Duhamel

Les élèves ont créé des bracelets et des banderoles, et un message de sensibilisation a été diffusé au multivox.

Les écoles primaires de Roberval accueillent le programme Mamo/u, qui vise à soutenir l'intégration des élèves des Premières Nations.



École Notre-Dame

Différentes activités et messages de sensibilisation ont été présentés aux élèves. Les écoles primaires de Roberval accueillent le programme Mamo/u, qui vise à soutenir l'intégration des élèves des Premières Nations.



École Monseigneur Bluteau

Après en avoir appris davantage sur les pensionnats autochtones, les élèves de 3^e année ont été amenés à réfléchir sur la façon dont devrait se sentir un enfant à l'école. Ils ont écrit des mots comme *heureux*, *aimé*, *apaisé*, *respecté* sur des plumes colorées qui ont été affichées dans l'école pour démontrer que chaque enfant compte.



Deux écoles secondaires soulignent leur 50^e anniversaire



Image tirée de la vidéo réalisée par M. Robert, prise à l'origine le 30 janvier 1972 lors de l'inauguration de la Polyvalente de Normandin.

Cette année marque le 50^e anniversaire de deux de nos écoles secondaires. La Polyvalente de Normandin a profité de ce jubilé pour ramener la populaire soirée de dégustation de bières et saucisses, qui n'avait pas eu lieu depuis quelques années. Le 11 novembre dernier, ce sont 325 invités qui se sont rendus à la Polyvalente non seulement pour souligner son cinquantième, mais également pour visiter l'auditorium qui a bénéficié de rénovations majeures. La soirée servait également d'activité de financement pour le fonds d'aide aux élèves des concentrations musique et danse; d'ailleurs, des élèves de ces deux programmes particuliers ont livré des prestations fort appréciées. Les convives ont également pu visionner une vidéo retraçant l'histoire de la Polyvalente de Normandin et rendant hommage aux personnes qui y ont travaillé. L'enseignant

Éric Robert a réalisé cette vidéo fort impressionnante, qu'il est possible de visionner [en cliquant sur ce lien](#).

La Polyvalente des Quatre-Vents (PQV) souligne également son 50^e anniversaire. Les célébrations ont officiellement débuté le 22 septembre dernier avec deux parties de football opposant les Centurions de PQV aux Harfangs de Jonquière. Le premier match était réservé aux élèves de l'école alors que le second était ouvert à toute la population. Les anciens Centurions ont été invités à se réunir et encourager l'équipe actuelle, et la présence de quatre camions de restauration donnait un air de fête à l'anneau de course, derrière l'établissement.



La partie des Centurions pour débiter les célébrations du 50^e anniversaire de PQV a été très populaire.



Les élèves de PQV ont notamment pu assister à des spectacles de Damien Robitaille (photo de gauche) et du magicien Karim A. Danet.

Tout au long de l'année, les élèves de PQV ont droit à des activités spéciales : spectacle de Damien Robitaille à Noël, danse en ligne, dégustation d'insectes, spectacle de l'humoriste Simon Trottier, cabane à sucre, clown humanitaire, rigodons avec le musicien Sébastien Savard, bingo, *gumboot*, caricaturiste, spectacle du magicien Karim A. Danet, etc. La programmation spéciale du 50^e atteindra son point culminant le 8 juin 2024 avec de grandes retrouvailles ouvertes à toute la population.



Dans la cour du primaire

PARCOURS DES COULEURS



Les élèves de Notre-Dame-des-Anges et de Saint-Louis-de-Gonzague ont été invités à faire un parcours coloré. Ils ont couru ou marché dans les rues autour de l'école Notre-Dame-des-Anges... en recevant parfois de la poudre colorée! Les parents étaient invités à se présenter à différents endroits sur le parcours pour encourager les élèves et une belle fête les attendait lors de leur arrivée à l'école.

DÎNER D'ENTRAIDE



Les élèves de la classe Lotus de M^{me} Karine de l'école Notre-Dame ont participé à un dîner d'entraide au Manoir Notre-Dame. Ils ont eu à faire plusieurs tâches comme la préparation, le service et même la vaisselle. Ils ont également remis une carte à chaque résident. Cette activité a été si appréciée que les élèves auraient voulu rester plus longtemps.

CHORALE



Les membres de la chorale des p'tits chanteurs de Sainte-Thérèse ont démontré leur talent en interprétant des cantiques de Noël à l'église de Dolbeau-Mistassini devant leurs camarades. Ils se sont également rendus au Manoir Cinq saisons pour divertir les résidents. Ce projet a été mis en place sur l'initiative de M. Alexandre Tremblay, enseignant en musique.



Dans la cour du primaire

PLANTATION



Les élèves de 3^e année de l'école Hébert ont reçu une belle invitation : aider les étudiants en Techniques du milieu naturel du Cégep de Saint-Félicien à planter des arbres. Une nouvelle forêt sera aménagée près de la gare de Saint-Félicien, et les jeunes étaient bien heureux d'aider les étudiants dans la réalisation de ce projet.

OPTI-JEUX



En tant que membre du Réseau canadien des écoles ludiques, l'école Benoît-Duhamel propose des événements Opti-Jeux. Ces après-midis sont une occasion pour les élèves de jouer avec d'autres classes tout en développant leurs fonctions exécutives (régulation des émotions, inhibition de l'impulsivité, flexibilité cognitive, etc.), et ce, grâce à une sélection de jeux variée.

HOCKEY COSOM



Lors de la journée pédagogique du 14 novembre dernier, des élèves du primaire étaient invités à participer à un tournoi de hockey cosom à la Polyvalente des Quatre-Vents. Ce sont des élèves de l'école Sainte-Lucie qui ont remporté les honneurs de ce tournoi amical.

SLAM'ALLUME



Des élèves de cinq établissements scolaires ont participé à la 6^e édition de *Slam'Allume*. Le parrain de l'événement, Franck Sylvestre, a animé 15 ateliers dans des classes des écoles Jeanne-Mance-Pie XII de Saint-Prime et Saint-Antoine de Saint-Gédéon, ainsi qu'à la Polyvalente de Normandin, la Polyvalente des Quatre-Vents et le Cégep de Saint-Félicien. Le parrain a également coanimé, avec Mme Caroline Tremblay, deux finales au Vieux Couvent de Saint-Prime pour mettre en valeur le talent brut des jeunes slameurs en herbe!

SAPINS DE SOUHAITS

Les lutins de la classe 501 de l'école Maria-Goretti ont fabriqué des sapins de souhaits pour des personnes âgées, en collaboration avec l'équipe de « Pour une ERE solidaire ».





Dans la cour du secondaire

DANSE D'HALLOWEEN



Le 29 octobre dernier, les élèves du programme Arts-études, concentration Danse de la Polyvalente de Normandin ont donné un spectacle à ciel ouvert pendant l'activité d'Halloween sur la Saint-Cyrille. Pour voir la chorégraphie complète, [cliquez sur ce lien](#).

NOËL DE LA CITÉ



Avec l'aide de plusieurs partenaires du milieu, les élèves de la Cité étudiante ont pu offrir un support alimentaire et monétaire à 25 familles dans le besoin. En tout, plus de 1 500 unités de denrées et 8 000 \$ en dons ont été répartis dans les familles, bénéficiant directement à environ 65 enfants et leurs parents.

ENCOURAGEMENTS



RENTRÉE SPÉCIALE



La rentrée scolaire 2023-2024 était spéciale pour les élèves du secondaire de Dolbeau-Mistassini. En effet, pour la première fois, tous les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire de l'école secondaire des Grandes-Rivières étaient réunis au bâtiment Jean-Dolbeau. Pour marquer l'occasion, les membres du personnel ont formé une haie d'honneur afin d'accueillir les élèves sur un tapis rouge, et chaque jeune a reçu un t-shirt à l'effigie de l'école. Différentes activités ont également été proposées pour égayer la rentrée.

Lors de la remise des bulletins de la 1^{re} étape, les parents sont souvent invités à laisser un mot d'encouragement à leur enfant. À la Polyvalente des Quatre-Vents (photo du haut), des parents ont écrit leur message directement sur les fenêtres, alors qu'à la Polyvalente de Normandin (photo du bas), les mots ont été utilisés pour former une murale. Il s'agit d'une belle façon d'impliquer les parents à l'école, puisque leurs encouragements et leur soutien sont essentiels à la persévérance et à la réussite des élèves.



En direct du secteur des adultes



Photo : Facebook

VISITE FRANÇAISE

À l'automne, le Centre de formation professionnelle (CFP) du Pays-des-Bleuets a accueilli une délégation du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) des Hauts-de-France et de Bretagne. Les représentants de ces établissements ont ainsi découvert les programmes de formation du CFP et les environnements d'apprentissage. Ils ont également visité les chantiers où oeuvrent les élèves en Abattage et façonnage des bois et en Conduite de machinerie lourde en voirie forestière. Cette visite s'inscrit dans le cadre des partenariats que le CFP désire développer avec la France en collaboration avec le service de mobilité internationale Destination formation Québec.



Photo : Facebook

DÉCOUVRIR LA FORÊT

Aux centres d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien et L'Envol de Roberval, des élèves en francisation ont pu faire une sortie pour en apprendre davantage sur la forêt boréale. Ils ont ainsi appris à différencier un sapin, une épinette, un mélèze, un bouleau et un tremble. Quelle belle façon de mieux se familiariser avec un nouveau milieu de vie!

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Québec



Ce bulletin est une publication du Service du secrétariat général et des communications.

Rédaction et mise en page : Marie-Eve Bernard

Correction : Pamela Villeneuve
Annie Simard

Retrouvez-nous sur Internet :

www.csspb.gouv.qc.ca

Suivez-nous :



Pour nous joindre :
Téléphone : 418 276-2012, poste 4010
Courriel : bernardme@csspb.gouv.qc.ca

Des élèves du primaire vivent une journée « comme au secondaire »

Le 5 février dernier, les élèves de 6^e année des écoles Notre-Dame-des-Anges, Sacré-Cœur et Bon-Pasteur ainsi que le groupe de 5^e et 6^e année de l'école Les Prés Verts ont vécu une véritable immersion au secondaire grâce aux animatrices de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) du secteur de Dolbeau-Mistassini, M^{mes} Guylaine Lavoie et Cyndie St-Pierre.

Plusieurs locaux du bâtiment Le Tournant étaient vides depuis quelques mois suite à la réorganisation de l'école secondaire des Grandes-Rivières. Le gymnase, la cuisine, des salles de classe et des casiers étaient donc vacants et prêts à l'emploi. M^{mes} Lavoie et St-Pierre y ont vu une belle opportunité pour faciliter la transition du primaire vers le secondaire en organisant une journée riche en émotion!

Chaque participant avait un horaire personnalisé de quatre périodes, un dîner à la cantine, un casier ainsi que la chance de rencontrer d'autres jeunes du secteur et de bénéficier d'une plus grande liberté! Grâce à une planification minutieuse des moindres détails et à la collaboration de membres du personnel, cette journée « comme au secondaire » a connu un franc succès!



Guylaine Lavoie et Cyndie St-Pierre, AVSEC du secteur Dolbeau-Mistassini, ont organisé la journée « Comme au secondaire ».



Un tournoi sportif particulier pour les élèves de l'Arbrisseau

Les élèves de l'Arbrisseau ont vécu un mois de janvier spécial grâce aux éducatrices spécialisées de leur établissement. En effet, celles-ci ont organisé un tournoi de boccia, qui est un sport de précision et d'adresse s'apparentant à la pétanque. La particularité de la boccia est qu'elle est pratiquée en fauteuil roulant par des personnes dont le handicap atteint sévèrement les fonctions motrices. Depuis 1984, elle fait d'ailleurs partie des disciplines inscrites aux Jeux paralympiques.

« Habituellement, ce sport est exclusif aux personnes ayant des besoins particuliers, mais ici nous avons fait participer tous les élèves volontaires. Cette activité a connu un franc succès auprès de tous », indique l'école sur sa page Facebook.

Ce tournoi représentait une belle opportunité pour les jeunes de créer des liens et de mieux comprendre les défis et la réalité des élèves ayant des besoins particuliers.



Distinction internationale en ballet pour des élèves de la Polyvalente de Normandin



M^{me} Heather Murray (au centre) avec des élèves et des enseignantes de la concentration Danse.

Les 15 et 16 février, la Polyvalente de Normandin a accueilli M^{me} Heather Murray de la British Association of Teachers of Dancing. Elle est venue d'Angleterre pour évaluer des élèves du programme Arts-études, concentration Danse, sur leur travail en ballet.

Pendant ces deux jours d'exams, les élèves ont démontré de la discipline, de la persévérance et beaucoup d'efforts. Chacune d'elle recevra un diplôme international et une certification officielle soulignant la qualité de l'enseignement qu'elles ont suivi.



Nos établissements soulignent les Journées de la persévérance scolaire

Plusieurs de nos écoles et centres ont souligné les Journées de la persévérance scolaire, du 12 au 16 février, par le biais d'activités diverses.

ÉCOLE HÉBERT



Un arbre de la persévérance, un mur des réussites, une remise de diplômes et le port du chandail vert font partie des activités de la semaine.

CITÉ ÉTUDIANTE



Les élèves ont marché sur un tapis rouge, assisté à une conférence de M^{me} Christine Thibeault et pris part à un déjeuner.

ÉCOLE NOTRE-DAME



Les jeunes ont été invités à écrire le nom d'une personne qui les aide dans leur réussite. Des élèves ont également reçu des certificats de persévérance lors de la visite de M. Serge Bergeron et de M^{me} Nicole Bilodeau, maire et conseillère de la Ville de Roberval.

JEAN-DOLBEAU



Pour souligner la persévérance des élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau, trois actions ont été réalisées : la lecture de messages positifs et d'encouragement au multivox, la remise de mémos personnalisés par les tuteurs à chaque élève et des collations offertes chaque matin.

CÉA LE RETOUR



Au centre d'éducation des adultes de Saint-Félicien, les élèves ont été invités à assembler un casse-tête de 1 000 morceaux. Le casse-tête terminé représentant l'objectif final à atteindre, il ne fallait pas se laisser décourager par toutes les pièces à mettre en place. En traçant d'abord le contour du projet, puis en décortiquant le travail en tâches ou groupes de tâches, il devenait plus facile de progresser et de compléter le casse-tête... ou le projet d'études!

CONJUGUER NOS ACTIONS, Inspirer DES PASSIONS!



Construction d'un château de neige au Village boréal de Saint-Félicien

Le 16 février, dans le cadre de leur carnaval d'hiver, les élèves et membres du personnel de l'école Monseigneur Bluteau ont passé l'après-midi au Village boréal de Saint-Félicien. En plus de profiter des structures de jeux, de l'anneau de glace et de la patinoire, ils ont construit un château coloré! Quelques semaines auparavant, les jeunes ont été invités à apporter des cartons de deux litres (lait, jus, etc.) à l'école. Ces cartons ont servi de moule pour confectionner des briques à base d'eau et de colorant, qui ont été congelées et utilisées lors du carnaval. M^{me} Alexandra Marceau, enseignante en éducation physique, a organisé le tout avec l'aide de membres de sa famille.



Tournoi de basketball au primaire



Le 1^{er} mars étant une journée pédagogique, des dizaines d'élèves de 4^e, 5^e et 6^e année ont participé au traditionnel tournoi de basketball inter-CSS. En tout, 17 équipes provenant de différentes écoles primaires de notre territoire se sont affrontées au gymnase de la Polyvalente des Quatre-Vents. Les élèves étaient accompagnés de parents bénévoles et de membres du personnel de leur établissement.



Photo du haut : le rassemblement des équipes avant le début du tournoi. Photo de gauche : l'équipe de l'école Notre-Dame a remporté chacune de ses sept parties. Photo du centre : les élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague ont bien apprécié leur expérience. Photo de droite : les élèves de l'école Hébert se sont rendus en demi-finale.



Dans la cour du primaire

MANGER EN SOCIÉTÉ



Avant la semaine de relâche, les huit élèves des classes spécialisées de l'école Sainte-Thérèse sont allés déjeuner au restaurant Le Coq Rôti dans le cadre du projet « Manger en société », qui a reçu un prix de la Fondation Desjardins. Lors de cette sortie spéciale, les jeunes ont travaillé, avec leurs intervenantes, sur différentes habiletés : le changement de routine, faire des choix de menu, attendre que le repas soit servi et goûter à de nouveaux aliments en essayant différentes textures. Certains élèves se sont découvert de nouveaux goûts alimentaires!

COMITÉ VERT



MUFFINS SPÉCIAUX



Des aînés habitant aux Résidences du Manoir des Lacs de Lac-Bouchette ont reçu une surprise spéciale pour la Saint-Valentin : des muffins cuisinés et décorés par des élèves de l'école des Deux-Lacs!

À l'école Notre-Dame, les élèves qui font partie du comité vert récupèrent du papier dans les classes chaque semaine et fabriquent des blocs-notes qui sont distribués aux membres du personnel.



Dans la cour du primaire

UN NOM GAGNANT



Le Service de sécurité incendie de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré a présenté sa nouvelle marionnette aux élèves de 1^{re} et 2^e année des écoles de ces municipalités. Les jeunes ont été invités à participer au concours visant à trouver un nom à la mascotte, et c'est Jacob Bilodeau de l'école Pie XII qui a proposé le nom gagnant : Lieutenant Tyson! Des préventionnistes-inspecteurs, MM. Dave Tremblay et Dave Duchesne, sont allés informer le gagnant de la bonne nouvelle.



INITIATION AU SKI

Les élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes ont pu vivre une belle expérience d'initiation au ski de fond, et ce, directement dans leur cour d'école! La Caravane Ski-Mobile du Regroupement loisirs et sport du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est rendue à Girardville pour faire bénéficier les jeunes d'équipements et de conseils.

BAZAR DE LIVRES



Les membres du conseil d'élèves ont organisé un bazar de livres usagés à l'école Benoît-Duhamel où les jeunes pouvaient se procurer des livres gratuitement. En plus de faire la promotion de la lecture, cette activité a permis de faire un grand ménage de la bibliothèque de l'école!

THÉÂTRE DE LECTURE



À l'école Monseigneur Bluteau, les élèves de 4^e année de M^{me} Julie Voisine sont allés rendre visite aux petits des classes de maternelle et de 1^{re} année afin de leur présenter un théâtre de lecture. Cette activité visant à améliorer la fluidité de lecture a été présentée à un public qui a rapidement été conquis par les histoires des plus grands!



DÉJEUNER SPÉCIAL



Le 12 janvier, les élèves de l'école Sainte-Marie ont eu droit à un déjeuner spécial afin de débiter l'année 2024 du bon pied!

Dans la cour du primaire

GAGNANT RÉGIONAL



Le 23 mars dernier, Raphaël Guay, élève de l'école Hébert, a remporté la finale régionale de la Dictée Hydro-Québec organisée par le Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette initiative vise à promouvoir la lecture et l'écriture en proposant aux participants d'orthographier des mots manquants dans un texte tiré de livre d'un auteur originaire de la région. Cette année, l'auteur invité était M. Sébastien Gagnon.

FIESTA DES COULEURS



Le 8 février dernier, l'école Sacré-Cœur a tenu la deuxième édition de son bal masqué sous le thème de la fiesta des couleurs! Le conseil étudiant a travaillé fort pour offrir une belle soirée aux élèves, avec l'implication de M^{me} Guylaine, M^{me} Cyndie, M. Guillaume et M. Alain, d'autres membres du personnel et de parents bénévoles. Un bel exemple de collaboration école-famille-communauté pour donner le goût aux jeunes d'aller à l'école... même en soirée!

DÉLÉGATION

PRÉSENTATION DANS LA CLASSE DE MME MÉLISSA GRONDIN-DION

École Notre-Dame-de-Lourdes, Girardville



Le 20 février dernier, la classe de M^{me} Mélissa Grondin-Dion de l'école Notre-Dame-de-Lourdes a accueilli une délégation spéciale dans le cadre du programme « Forêts pédagogiques ». En effet, des intervenantes de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont rendues à Girardville avec quatre représentants français de la Fédération nationale des communes forestières. Ces derniers ont fait voyager virtuellement les élèves en leur faisant une présentation sur les forêts et la faune françaises. Les jeunes et l'enseignante ont ensuite invité la délégation à venir visiter la classe nature située au cœur de la forêt pédagogique de Girardville. Rappelons que le projet a débuté en 2019 avec le lancement du programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école » visant à sensibiliser les jeunes aux questions forestières. L'an dernier, la Municipalité de Girardville avait remis une parcelle de forêt aux élèves de la classe de M^{me} Grondin-Dion afin d'en faire un projet porteur pour eux et pour les cohortes d'élèves à venir. C'est ainsi que la classe nature, maintenant utilisée par tous les élèves de l'école, a été mise en place dans les derniers mois.



Dans la cour du secondaire

BRÛLER LES MAUX



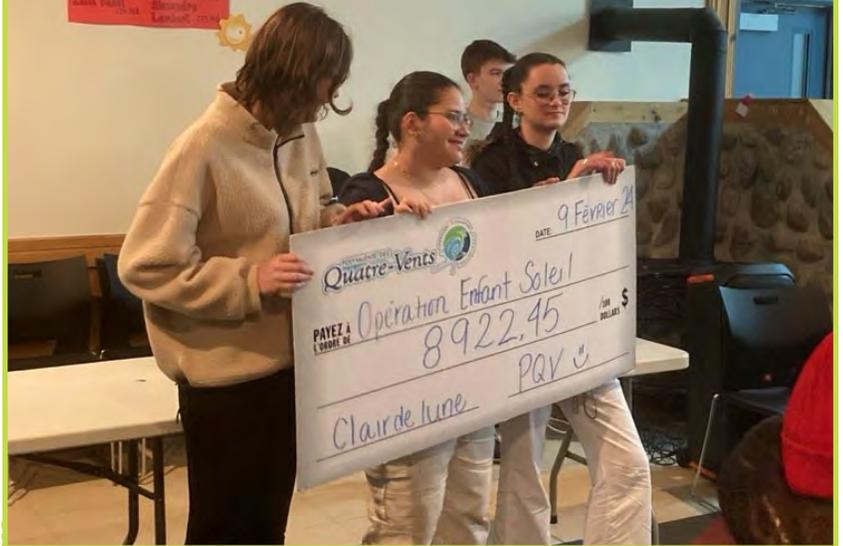
La Cité étudiante de Roberval a souligné la Semaine de prévention du suicide par diverses activités, dont : « Brûle tes maux et fais germer l'espoir ». Les élèves ont été invités à écrire des choses qui les font se sentir mal sur des bouts de papier et à brûler ces papiers. Les cendres ont ensuite été mises en terre pour faire germer des plantes qui ont été données aux jeunes.



DÉFILÉ DE MARIONNETTES

Des élèves de 1^{re} secondaire de la Polyvalente de Normandin ont confectionné des marionnettes en cours d'arts visuels. Ils sont ensuite allés présenter le résultat de leur travail à des élèves du primaire de l'école Sainte-Marie, et leur ont même laissé une petite marionnette. Une belle rencontre pour tous les jeunes impliqués!

MONTANT RECORD



En février, la Polyvalente des Quatre-Vents a tenu son traditionnel Clair de lune au Tobo-Ski au profit d'Opération Enfant Soleil. Cette année, c'est un montant record de 8 922,45 \$ qui a été amassé par les élèves et membres du personnel.

ACTIVITÉS CULINAIRES

À l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau, les élèves du Transit et d'Acti-Défi réalisent chaque jour des activités culinaires, et ils sont invités à élaborer le menu de la semaine. Sur la photo, les participants cuisinent du pâté chinois au bacon gratiné.



L'ATTAQUIZ À PQV

Une nouvelle activité parascolaire est offerte aux élèves de la Polyvalente des Quatre-Vents depuis la rentrée scolaire : l'Attaquiz! Il s'agit d'un jeu questionnaire au cours duquel s'affrontent deux équipes de quatre joueurs comprenant chacune trois élèves et un intervenant de l'école. Les équipes doivent répondre à des questions portant sur différents thèmes comme le vocabulaire, la musique, les proverbes, les métiers, les gentilés du Québec, les drapeaux, le calcul mental, etc. Les résultats sont affichés sur un écran géant, le tout accompagné de sons et de musique comme dans un jeu télévisé. Créé il y a quelques années par l'enseignant Pascal Tremblay, qui l'a depuis testé dans d'autres écoles où il a travaillé, l'Attaquiz gagne en popularité à PQV!



En direct du secteur des adultes



RENDEZ-VOUS DE LA FP

Pour la 22^e édition du Rendez-vous de la FP, le Centre de formation professionnelle (CFP) du Pays-des-Bleuets a modifié la formule afin de proposer un événement ouvert au public. En effet, les exposants des quatre CFP du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont réunis à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien pour rencontrer non seulement des élèves du secondaire, mais également toutes les personnes ayant un intérêt pour la formation professionnelle. Les participants ont pu visiter des kiosques, assister (et même prendre part) à différentes démonstrations et prendre des informations sur les 38 formations professionnelles offertes en région. Le 1^{er} février dernier, le Rendez-vous de la FP a permis à de nombreux jeunes et adultes de découvrir l'univers des possibilités en formation professionnelle dans la région.

FORMATIONS AUX ADULTES



Les élèves des centres d'éducation des adultes sont invités à suivre différentes formations afin d'augmenter leur bagage de connaissances en prévision d'une future embauche. Cet hiver, des élèves des centres L'Envol et Le Retour se sont rendus dans la forêt-école du Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets, à Dolbeau-Mistassini, afin de recevoir une formation sur l'abatage manuel en forêt.

D'autres élèves de L'Envol ont appris à opérer un pont roulant dans les installations du CFP à Roberval. La participation à ces formations permet aux adultes de recevoir une carte de compétence attestant de leur réussite.



Ce bulletin est une publication du Service du secrétariat général et des communications.

Rédaction et mise en page : Marie-Eve Bernard
Correction : Annie Simard
Pamela Villeneuve

Pour nous joindre :
Téléphone : 418 276-2012, poste 4010
Courriel : bernardme@csspb.gouv.qc.ca

Retrouvez-nous sur Internet :

www.csspb.gouv.qc.ca

CONJUGUER
NOS ACTIONS,
Inspirer DES PASSIONS!

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Une année riche en actions pour les RH

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) a adopté, dans son dernier Plan d'engagement vers la réussite, la vision suivante : « Ensemble, le personnel du CSSPB se mobilise pour relever les nombreux défis qui se présentent, tant du point de vue de la réussite des élèves, de l'environnement scolaire que de la qualité des services déployés. » Pour réaliser cette vision, le CSSPB s'appuie sur près de 1 600 membres du personnel. Par contre, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, la situation demeure difficile pour certains corps d'emploi. C'est pourquoi des offensives de recrutement ont été menées pendant l'année (participation à des salons de l'emploi et à des missions de recrutement international, collaboration avec les partenaires locaux tels que les MRC et Place aux jeunes, publications de plusieurs offres d'emploi, tenue d'une activité locale de recrutement, etc.).

La fidélisation du personnel est un enjeu crucial pour lequel diverses mesures ont également été mises en place. Le CSSPB a mis en place des contrats de suppléance à 100 % et travaillé à la mise sur pied de programmes d'études en alternance travail-études en collaboration avec des établissements d'enseignement tels que l'UQAC, la TÉLUQ, l'Université de Sherbrooke, le Cégep de Saint-Félicien et le Service aux entreprises. Les heures pour le personnel en service direct aux élèves ont été bonifiées et des formations diverses ont été offertes. Il y a également eu l'implantation d'un service de télémédecine accessible depuis décembre 2023.

La reconnaissance est un élément majeur qui peut faire la différence auprès des membres du personnel. À cet effet, un comité reconnaissance a été mis en place au début de l'année 2023-2024 et a déposé un document d'information sur la reconnaissance au travail. Le comité travaille avec une firme renommée à l'international qui se spécialise en reconnaissance au travail afin de déployer un outil de mesure sur la reconnaissance dans le but d'identifier les besoins réels des membres du personnel.

Les enseignants ont accès à un programme d'insertion professionnelle qui s'est avéré bénéfique pour plusieurs. En 2023-2024, 18 mentors ont accompagné 146 mentorés, alors que 84 pairs experts ont accompagné 100 enseignants. Un programme de mentorat est aussi offert aux membres du personnel de soutien.

L'accueil et l'intégration des nouveaux employés est une étape primordiale qui aura des effets importants sur la fidélisation du personnel. C'est pourquoi le Service des ressources humaines a revu son mode de fonctionnement et développé des outils de support aux nouveaux employés. Un mode d'accompagnement 2.0 personnalisé et axé sur l'humain sera déployé dès la prochaine rentrée.

Soirée reconnaissance des retraités et des employés cumulant 25 années de service



Le groupe des retraités qui a participé à la soirée reconnaissance du 30 mai dernier. Chacun d'eux a reçu un coffret prestige lui permettant de sélectionner des activités parmi un vaste choix.



Les employés cumulant 25 années de service ont également reçu un coffret prestige. Cette soirée de reconnaissance était la première activité organisée par le nouveau comité de reconnaissance du CSSPB.



Inauguration du local Mamo/u à la Cité étudiante de Roberval

Le 11 avril dernier, le Comité mixité sociale autochtones-allochtones a inauguré le local Mamo/u à la Cité étudiante. Il s'agit d'un espace dédié à la promotion du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la collaboration entre les élèves autochtones et allochtones. Au programme de cette soirée spéciale : accueil traditionnel et *teueikan* avec Kukum Germaine de Mashteuiatsh, démonstration de danses traditionnelles, mot du directeur de l'école, dévoilement du logo, goûter traditionnel et présentation d'une murale.

Cet endroit dédié aux élèves des Premiers Peuples vise à offrir l'aménagement d'un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant. Également accessible aux allochtones, le local Mamo/u fait partie d'un projet dont l'objectif général est de contribuer à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes en passant par les valeurs du vivre-ensemble. M^{me} Vicky Villeneuve, chargée de projet, et M^{me} Marilou Villeneuve, technicienne en travail social, sont sur place pour offrir du soutien et de l'écoute ainsi que pour animer des activités.

Pourquoi le nom Mamo/u?

Ce mot est issu de la langue des Premières Nations atikamekw et ilnu signifiant « ensemble ». C'est également le nom d'un projet implanté en septembre 2016 au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets qui a pour objectif de répondre au besoin d'intégration des élèves autochtones fréquentant les écoles primaires de Roberval et de contribuer à leur réussite scolaire. Cette approche tend à favoriser une sécurisation culturelle, point de départ pour une meilleure adaptation dans leur milieu. C'est pourquoi « Mamo/u » était le nom parfait pour le local afin d'offrir une continuité au projet des écoles primaires.

Comité mixité sociale autochtones-allochtones

Ce comité a pour mission de favoriser l'inclusion sociale et la diversité culturelle à travers une démarche de sécurisation culturelle. Il a été mis en place en juin 2022 et découle d'une démarche ÉKIP visant à soutenir la mixité sociale des jeunes autochtones et allochtones. Il est formé de professionnels travaillant dans le réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux et communautaire. Ceux-ci ont décidé d'unir leurs forces et de travailler de concert afin de maximiser la portée de leurs actions.



Photos : Marie-Eve Bernard

À gauche : des élèves utilisateurs du local Mamo/u ont présenté le logo et la murale. Au centre : Kukum Germaine de Mashteuiatsh. À droite : un élève de la Cité étudiante en pleine démonstration de danse traditionnelle.



Des jeunes qui se démarquent (partie 1)

Chaque année, nos élèves participent à plusieurs compétitions, concours et tournois, que ce soit au niveau sportif, culturel, scientifique ou entrepreneurial. Voici quelques résultats de ces événements.



Photos : Marie-Eve Bernard

Défi OSEntreprendre : trois projets ont remporté les honneurs de leur catégorie respective lors de la finale régionale du Défi OSEntreprendre. Photo de gauche : « La salade qui tourne », école secondaire des Grandes-Rivières, classe de M^{me} Louise Simard, catégorie 2^e cycle du secondaire. Photo du centre : « L'Halloween dans la forêt interdite », école Carrefour étudiant, classe de M^{me} Audrée Girard, catégorie 3^e cycle du primaire. Photo de droite : « Des jeux pour nos petits », école Sainte-Marie, classe de M^{me} Émilie Mailhot-Larouche, catégorie adaptation scolaire au primaire.



Photo : Le Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Jeunes auteurs, à vos crayons : ce concours de création littéraire organisé par le Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean est fort populaire dans nos écoles. Cette année, Léna Verreault (photo), de l'école Carrefour étudiant, a remporté la médaille d'or pour la 3^e année du primaire. Élie Gauthier, de l'école Notre-Dame-des-Anges (pas de photo malheureusement), a gagné la médaille d'argent pour la 6^e année.



Photo : Facebook

Championnat provincial d'athlétisme : huit élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières ont obtenu leur laissez-passer pour ce prestigieux événement, qui se tenait à Arvida les 8 et 9 juin. Chacun a pu démontrer ses habiletés, que ce soit en lancer du disque, en lancer du javelot, en course ou en lancer du poids. Les participants étaient Zoé Savard, Juliette Fortin, Emil Simard, Alexandre Desgagné, Laurence Rousseau, Clara Dubois, Jenny-Lee Therrien et Nathan Houde (l'ordre des noms ne correspond pas à la disposition des jeunes sur la photo).



Photo : Courtoisie

Concours régional de mathématique : des élèves se sont démarqués dans le top 10 de leur catégorie. Les lauréats pour la 5^e année sont Juliette Boily et Éliana Simard (école Benoît-Duhamel) en 3^e position ainsi que Julien St-Pierre et Samuel Plante (école Notre-Dame-des-Anges) en 6^e place. Les gagnants pour la 6^e année sont Malik Perron et Nathan Simard (école Carrefour étudiant) en 4^e position, ainsi que Jamie-Ly Bouchard et Nathan Boudreault (école Sainte-Marie) en 9^e place.



Des jeunes qui se démarquent (partie 2)



Photo : Facebook

Expo-sciences : deux élèves de la Polyvalente de Normandin ont fièrement représenté leur école et notre centre de services scolaire lors de la dernière édition de l'Expo-sciences. Tristan Veilleux (à gauche sur la photo) et Léo Lamontagne (au centre) ont remporté plusieurs prix lors de leur participation aux finales régionale et québécoise de ce concours d'envergure. Inscrit dans la catégorie « Ingénierie, informatique et robotique, conception », leur projet « De la poubelle à la bobine » s'est démarqué au niveau régional en remportant la médaille de bronze du Réseau Technoscience, le prix Jeunes Talents (frais de scolarité d'une première année d'un baccalauréat universitaire), le prix du Laboratoire international des matériaux antigivre (bourse de 300 \$), le prix de l'Ordre des ingénieurs du Québec (bourse de 150 \$) et la bourse « Jeune innovateur » de 150 \$ de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec. Au niveau provincial, où ils représentaient la région, Tristan Veilleux et Léo Lamontagne ont remporté le prix « Oser la science ». Tout au long de cette aventure, ils ont été soutenus par leur enseignante, M^{me} Marie-Eve Tremblay.



Photo : Facebook

Festival Sidanse : les élèves du programme Arts-études, concentration danse, de la Polyvalente de Normandin ont participé aux compétitions du Festival Sidanse, à Chicoutimi, au début juin. Sur la photo, les élèves de 1^{re} secondaire ont remporté la 1^{re} place de leur catégorie.



Photo : RSEQ Saguenay-Lac-Saint-Jean

Gala d'excellence régional RSEQ : Élizabéth Paré, élève de l'école secondaire des Grandes-Rivières, a remporté le titre d'élève-athlète féminine de 5^e secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études. De plus, l'équipe M13D1 Relève des Aigles de la Cité étudiante était en nomination dans la catégorie « Équipe Division 1 ou 2 par excellence au niveau secondaire ».



Nos services de garde soulignent la Semaine québécoise de la garde scolaire

Dans une école primaire, le personnel du service de garde représente un maillon essentiel de l'équipe-école. Les techniciennes et les éducatrices en service de garde contribuent à la persévérance et à la réussite des élèves grâce à leur innovation dans l'élaboration de programmes d'activités enrichissantes et à leur soutien constant aux efforts de l'équipe-école.

Du 13 au 17 mai, plusieurs services de garde ont profité de la Semaine québécoise de la garde scolaire pour mettre en valeur le travail qui est accompli au quotidien. Quelques-uns ont proposé des activités aux élèves, alors que d'autres ont plutôt mis l'emphase sur la reconnaissance des éducatrices, comme à Benoît-Duhamel, ou remis des surprises quotidiennes aux membres de l'équipe comme ce fut le cas à Sainte-Lucie.

NOTRE-DAME-DES-ANGES : Les élèves ont participé à un dîner pique-nique par une belle journée ensoleillée.



HÉBERT-MONSEIGNEUR BLUTEAU : Plusieurs activités ont été proposées aux élèves pendant la semaine : ballon surprise, Zumba, maquillage, jeux extérieurs, distribution de barbe à papa, etc.



SAINTE-THÉRÈSE : Les éducatrices procèdent à une pige entre elles et portent des attentions spéciales à la personne pigée pendant la semaine. Un dîner hot-dogs a aussi été organisé pour les élèves grâce à l'appui de commanditaires.



BON-PASTEUR : Chaque midi, les éducatrices ont fait des groupes méli-mélo (groupes formés au hasard), le tout suivi d'une activité physique en grand groupe : ballon territoire, ballon chinois, ballon réflexe, etc. Il y a également eu une fête extérieure avec danse et dégustation de gâteaux.





Une intégration réussie qui perdure!



Photo : Courtoisie

Nadya Tremblay, Suzie Tardif et Mélissa Boilard.

En 2013, l'école Notre-Dame-des-Anges a reçu le prix provincial de l'école inclusive grâce à l'intégration réussie d'un élève DFI-TSA, Émile Rousseau, en classe régulière. Mais pourquoi en parler 11 ans plus tard? À l'époque, une vidéo explicative avait été tournée dans la classe de M^{me} Mélissa Boilard, alors enseignante en 4^e année, qui avait accueilli Émile dans sa classe. Cette vidéo est encore diffusée dans différentes universités afin de démontrer l'exemple d'une intégration réussie.

Une enseignante de l'UQAC, M^{me} Suzie Tardif, compte la fille de Mélissa Boilard parmi ses étudiantes. Elle a donc contacté l'enseignante du primaire ainsi que la mère d'Émile, M^{me} Nadya Tremblay, et leur a demandé de préparer une conférence expliquant le cheminement et le résultat de cette intégration à ce jour.

C'est ainsi qu'au début du mois d'avril, M^{mes} Tremblay et Boilard se sont rendues dans la classe de M^{me} Tardif à l'UQAC pour parler de l'intégration d'Émile. Nadya Tremblay a également parlé en tant que directrice d'une école primaire (Sacré-Cœur-Sainte-Thérèse) qui compte des classes spécialisées. « Ce fut une superbe expérience pour nous et un moment enrichissant pour les étudiantes », a-t-elle indiqué. Pour voir la capsule vidéo expliquant l'histoire d'Émile Rousseau, [cliquez sur ce lien](#).

Succès pour la première édition du Vélo-dons de Notre-Dame-de-Lourdes

Après avoir lu des histoires inspirantes sur des jeunes engagés, les élèves de 5^e et 6^e année de la classe des Globe-Trotteurs de M^{me} Mélissa Grondin-Dion ont décidé de mettre en place un projet mobilisateur afin de devenir, eux aussi, des sources d'inspiration. Ils ont choisi d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer, une cause qui a malheureusement touché de près ou de loin certains d'entre eux. En échange de dons offerts par des membres de leur entourage, les élèves se sont engagés à pédaler plusieurs tours dans la cour de l'école. C'est ainsi que le Vélo-dons a pris place, le 5 juin dernier, en présence notamment du maire de la municipalité de Girardville, M. Vincent Beckert, de la directrice de l'école, M^{me} Annie Lemelin, ainsi que de membres des familles des élèves. Une somme de 1 746,75 \$ a été récoltée grâce à cette activité.



Photo : Courtoisie



Dans la cour du primaire

VENTE DE GARAGE



Photo : Facebook

C'est le 8 juin dernier que le conseil Vox populi de l'école Hébert a tenu une grande vente de garage au profit d'Opération Enfant Soleil. Une trentaine de tables avaient été louées pour la vente d'articles divers. Cet événement a permis d'amasser un montant de 2 060 \$ qui bénéficiera à des enfants malades. Soulignons que les jeunes ont été accompagnés dans ce projet par M^{me} Any Robitaille, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC).

VOYAGE DANS LE TEMPS



Photo : Sophie Guy

Les élèves de 5^e année de la classe de M^{me} Marie-Claude Fortin de l'école Notre-Dame ont été invités à vivre un voyage dans le temps! Les jeunes ont correspondu avec des membres des personnes âgées de Roberval pour un total de quatre lettres chacun, et ce, sous le thème des saisons. À la fin mai, les élèves ont pu rencontrer leur correspondant ou correspondante lors d'un repas convivial où de beaux moments ont été partagés. Le groupe a également visité le local du Cercle des Fermières. Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Roberval, avec le soutien de M^{me} Sophie Guy, AVSEC.

SEMIS



Photo : Facebook

Des élèves de l'école Les Prés Verts ont transplanté des semis de la serre dans des bacs de terre. Ils ont ensuite vendu des plants de tomates et de poivrons.

BRIGADIERS



Photo : Facebook

L'école Sainte-Marie peut compter sur une équipe d'élèves brigadiers pour aider les jeunes à traverser la rue de façon sécuritaire. Chacun de ces jeunes brigadiers a reçu un certificat ainsi qu'un cadeau en guise de récompense pour leur implication tout au long de l'année. Merci à Marc-Antoine Guay, Louis-Antoine Gilbert, Andréanne Durocher, Kayla Lavoie, Alicia Levesque, Océane Caron, Abigaël Dion, Maily Saivre, Elliot Villeneuve, Gabriel Painchaud, Antoine Fortin et Joanna Lavoie.



Dans la cour du primaire

COLLECTE DE DENRÉES



Les élèves du comité Implic-Actions (volet communautaire) de l'école Sainte-Thérèse ont organisé une collecte alimentaire d'une seule journée. Le comité est ensuite allé remettre les nombreuses denrées recueillies au comptoir d'aide alimentaire, et ses membres ont pu en apprendre davantage sur l'organisme Le Garde Manger qui offre un dépannage alimentaire aux personnes en situation d'urgence.

CONCOURS DE DESSIN



Un concours de dessin a été proposé aux élèves de l'école de la Rivière pour illustrer les affiches d'une vente de garage. C'est celui de Justin Tremblay, élève de 4^e année, qui a été retenu par le comité. Tous les dessins ont été affichés dans la salle communautaire lors de l'événement tenu les 24 et 25 mai, où les gens pouvaient acheter des articles réalisés par les élèves comme des semis, du pain, des savons, des bracelets, etc. Les fonds amassés serviront à des projets à l'école de la Rivière.

RAMASSAGE DE LA COUR



Comme le veut la tradition, les élèves de 4^e année de l'école Sainte-Lucie ont profité d'une belle journée d'avril pour ramasser les déchets laissés par la fonte des neiges dans la cour d'école. Un beau geste pour l'environnement et pour l'école!

UNE NUIT À L'ÉCOLE



À l'école l'Arbrisseau, les élèves de 6^e année de la classe de M^{me} Hélène ont été invités à passer toute une nuit à l'école! Au programme : jeux, cache-cache, dégustation de bonbons spéciaux, film sur écran géant et dodo dans le gymnase! M^{me} Jessika, éducatrice, a également passé la nuit avec eux.



Dans la cour du secondaire

JOURNÉE DÉCOUVERTE

DÉNONCER, C'EST DÉRANGER!



Un groupe d'élèves de la Polyvalente de Normandin a pris position avec un projet intitulé « Dénoncer, c'est déranger! ». Les filles se sont vêtues de noir et ont orné leurs lèvres d'un X rouge. Dans le dos, elles portaient une œuvre illustrant ce qu'elles aspirent à voir disparaître de la planète en 2024. Les élèves ont effectué une sortie dans divers commerces et ont rencontré le maire de Normandin, M. Jean Morency. Les œuvres portées par les jeunes ont été conçues dans le cadre du cours d'arts de M^{me} Manon St-Pierre.



Le 10 avril dernier, les élèves de 4^e secondaire et du PEP de la Cité étudiante ont participé à la journée découverte afin d'en apprendre davantage sur plusieurs métiers. Ils ont pu prendre part à des ateliers préparés par des professionnels du milieu : membres des Forces armées canadiennes, esthéticienne, policier, avocate, coiffeuse, inhalothérapeute, agriculteurs, infirmière, architecte, etc. En fin de journée, les jeunes ont assisté à une conférence sur la persévérance scolaire donnée par la mannequin et DJ Ève Salvail.

COURSE DE NUIT



Les 24 et 25 mai, près de 130 élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières ont participé à la toute première édition de la Course de nuit. Pendant 12 heures, chacun d'eux a couru l'équivalent d'une distance de 12 kilomètres après un entraînement de plusieurs semaines. Tout au long du projet, les jeunes ont pu compter sur l'implication de plusieurs adultes qui les ont poussés à se dépasser et qui les ont encouragés sans relâche pendant les entraînements et la course. L'équipe en cuisine et l'équipe d'animateurs se sont assurés que les participants aient l'énergie et l'ambiance optimales! Merci aux membres de l'équipe-école et aux bénévoles, et félicitations aux coureurs d'avoir relevé le défi!

GRANDES RETROUVAILLES



Le 8 juin dernier, des centaines de personnes ont pris part aux grandes retrouvailles qui concluaient une année de festivités dans le cadre du 50^e anniversaire de la Polyvalente des Quatre-Vents. Un souper et une soirée dansante réservée aux 18 ans et plus a rassemblé d'anciens élèves ainsi que des membres du personnel actuels et anciens.

Photo : Mathieu Langevin Photographie



En direct du secteur des adultes

NOUVELLES FORMATIONS

L'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, a accueilli une délégation du Centre de formation professionnelle (CFP) du Pays-des-Bleuets pour une belle annonce : la formation Opération d'équipements de production y sera offerte en formule métier-études! Les élèves intéressés par ce diplôme d'études professionnelles (DEP) pourront poursuivre leurs études secondaires tout en se préparant pour leur futur métier, et ce, dans le même édifice. Précisons que le DEP est ouvert en concomitance à tous les élèves du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets âgés de 15 ans et plus, de même que plusieurs autres formations professionnelles. Le CFP a annoncé une autre nouveauté : l'offre du DEP en Charpenterie-menuiserie à ses installations de Roberval. D'une durée de 10 mois, la formation débutera le 13 août. Pour plus d'informations sur les DEP offerts sur notre territoire, consultez le site Internet au www.tonccfp.com ainsi que les réseaux sociaux du CFP du Pays-des-Bleuets.



CHARPENTERIE-
MENUISERIE

DÉPART LE 13 AOÛT
LIEU: CFP ROBERVAL

Ce bulletin est une publication du Service du secrétariat général et des communications.

Rédaction et mise en page : Marie-Eve Bernard
 Correction : Annie Simard
 Pamela Villeneuve

Pour nous joindre :
 Téléphone : 418 276-2012, poste 4010
 Courriel : bernardme@csspb.gouv.qc.ca

Retrouvez-nous sur Internet :

www.csspb.gouv.qc.ca

CONJUGUER
NOS ACTIONS,
Inspirer DES PASSIONS!

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

